

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CORFU SOLAIRE COMMUNE DE MILLERY

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MILLERY

Par arrêté préfectoral 69-2022-10-13-00007 du 13 octobre 2022, dans les formes prescrites par les articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants, L123-1 à L123-19, R123-1 à R123-27 du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur la demande de permis de construire déposée par la CNR maître d'ouvrage responsable du projet.

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours consécutifs, sera ouverte du 02 novembre 2022, 09h30, au 05 décembre 2022, 16h30 inclus en mairie de Millery, siège de l'enquête, 3 avenue Saint-Jean - 69390 Millery (Tel : 04 78 46 18 48 – contatc@mairie-millery.fr), aux horaires d'ouverture au public.

Ce permis concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque de 16,5 hectares sur le territoire de la commune de Millery au lieu-dit « Les Ayats ».

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- sur supports papier et informatique à la mairie de Millery, aux horaires d'ouverture au public, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur,
 - sur support informatique :
- <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-millery/> et <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-et-Declarations-d-utilite-publique/Arretes-prefectoraux-d-ouverture-d-enquetes-publiques>, ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Rhône – 165 rue Garibaldi – 69003 Lyon, sur prise de rendez-vous auprès de ddt-upaf@rhone.gouv.fr.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- directement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences,
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposé dans le lieu d'enquête,
- par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, en mairie de Montagny, à l'adresse susmentionnée,
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : fcentrale-photovoltaique-millery@mail.registre-numerique.fr,
- par courriel à l'adresse électronique suivante : centrale-photovoltaique-millery@mail.registre-numerique.fr.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une note de présentation du projet, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que les avis émis sur la demande de permis de construire dont l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes.

Le maître d'ouvrage responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées, est CORFU SOLAIRE – Franck Thierry, 3 place Pierre Renaudel 69003 Lyon cedex- f.thierry@corfu-solaire.com.

Monsieur Gérard Fontbonne, commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Millery :

- le mercredi 02 novembre de 09h30 à 12h00,
- le mardi 08 novembre de 16h00 à 19h00,
- le samedi 19 novembre de 09h00 à 12h00,
- le jeudi 24 novembre de 09h00 à 12h00,
- le lundi 05 décembre de 13h30 à 16h30.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Millery, à la direction départementale des territoires, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-et-Declarations-d-utilite-publique>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision pouvant intervenir au terme de cette enquête est soit la délivrance du permis de construire par le Préfet du Rhône soit, en l'absence de décision à l'issue du délai d'instruction, une décision implicite de rejet.